



## Are 2007, reprise activité temps partiel, démission

Par **chappaz**, le **22/10/2009** à **11:39**

Bonjour,

Agée de moins de 50 ans en 2007 et suite à un licenciement, au mois de mai, j'ai été admise et indemnisée "aide retour à l'emploi".

Début septembre 2007, j'ai retrouvé un cdi à temps partiel avec un complément de salaire assedic.

Mon salaire n'allait pas évoluer vers un temps plein, donc j'ai décidé de démissionner début mars 2008 (j'ai travaillé moins de 910h).

Mais voilà que 10 jours après le début de mon préavis, préavis d'un mois, j'ai été victime d'un accident du travail. Signalée à l'assedic, il m'ont résilié et c'est la cpam qui m'a indemnisé jusqu'au 31 juillet 2008.

Début août, l'assedic m'a reprise après avoir fourni le formulaire des périodes indemnisées par la cpam.

Mon préavis s'est terminé le 25 août. Septembre, je n'ai pas travaillé mais l'assedic m'a payé normalement.

Mi-octobre 2008, j'ai retrouvé un travail en cdi et l'assedic a continué à me compléter mon salaire jusqu'au 31 mai 2009 (fin des 15 mois de reprise d'activité).

J'ai de nouveau été licenciée le 9 octobre 2009 et je me suis réinscrite au assedic.

Je ne suis pas convoquée car réinscription moins de 6 mois. Donc, je leur ai envoyé mon dossier demande d'allocation avec mon attestation assedic et bulletin de paie des 13 mois, comme demandé.

Aujourd'hui, je viens de recevoir en retour mon dossier et il me demande de leur joindre mon attestation assedic de mon précédent employeur.

J'ai peur qu'il se soit trompée à ma réinscription après mon accident du travail et qu'il me réclame un trop perçu.

Rassurez-moi  
Aujourd'hui, je suis agée de 51 ans.